

Agnès Pannier-Runacher :

« Les entreprises les plus solides doivent se donner les moyens de reprendre »

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, prône un redémarrage de l'industrie, si la sécurité sanitaire est assurée dans l'entreprise.

LE FIGARO. - De plus en plus d'industriels réclament des moyens pour accélérer la production.

Que leur dites-vous ?

AGNÈS PANNIER-RUNACHER. - L'industrie est effectivement une activité autorisée. Elle est même indispensable au pays dans beaucoup de secteurs. L'alpha et l'oméga, c'est de monter en cadence dans des conditions sanitaires irréprochables, comme l'a rappelé le président de la République lundi soir. Cela suppose de mettre en place un parcours très précis des salariés (du vestiaire au poste de travail, en passant par les portes à laisser ouvertes, le restaurant d'entreprise...) qui minimise les risques de contact avec le virus. Et ça doit être fait avec les organisations syndicales et les représentants du personnel.

Des entreprises françaises présentes en Chine me disent avoir repris et n'avoir aucun cas de Covid-19 parmi leurs salariés ; il faut s'appuyer sur leur expérience pour assurer un redémarrage en sécurité. L'État accompagne ce mouvement : le ministère de la Santé répond aux interrogations sanitaires des entreprises ; celui du Travail aux questions de protection des salariés ; le ministère de l'Économie se mobilise pour faire produire des masques de protection.

Êtes-vous satisfaite du niveau actuel d'activité dans l'industrie ?

La situation est très hétérogène. Fin

mars, l'automobile était arrêtée à 90 %, l'industrie de la santé fonctionne quasiment à 100 %. On estime que l'industrie française fonctionnerait environ à 50 %. Ce serait inférieur à la moyenne européenne, selon les données d'entreprises implantées dans plusieurs pays. L'industrie resterait solide en Italie et tourne à plein en Allemagne et en Europe du Nord.

Pour augmenter l'activité des sites français, il faut que les protocoles sanitaires soient discutés entreprise par entreprise, et opérants. Les grands groupes sont équipés pour faire ce travail. Ils ont un rôle à jouer pour redescendre ces bonnes pratiques chez leurs ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME sous-traitantes. Il est absolument nécessaire d'accompagner les entreprises les plus petites.

Et dans le BTP ?

Un protocole de recommandations sanitaires a été élaboré. Il prend en compte les spécificités du secteur. Depuis, nous assistons à un redémarrage, plutôt de chantiers simples. Mais l'activité est à moins de 30 % de son niveau d'avant-crise. Nous travaillons avec Saint-Gobain ou Leroy Merlin sur l'accès aux matériaux et aux équipements de protection et nous sensibilisons les maîtres d'ouvrage sur la prise en compte des coûts induits par ces mesures sanitaires.

Les employeurs doivent-ils se débrouiller pour trouver des masques. L'État peut-il les aider ?

Chaque employeur a la responsabilité de définir ses bonnes pratiques et de fournir à ses salariés les équipements de protection adéquats. Avec la reprise, le besoin en masques va s'accroître. Mais il sera différent selon les scénarios : ampleur du retour

sur sites des télétravailleurs, capacité à maintenir la distanciation sociale dans certaines activités... Nous faisons un point téléphonique tous les deux jours avec 80 acheteurs pour les aider à commander des masques à l'étranger. Surtout, nous avons mobilisé la filière textile pour fabriquer des masques et des surblouses. 11 millions de masques textiles réutilisables ont été produits depuis le 30 mars ; ils respectent un cahier des charges strict établi par les autorités de santé. Dans le même temps, nous travaillons à renforcer nos capacités de production de masques chirurgicaux et FFP2. Les quatre producteurs nationaux produiront 40 millions de masques en avril, contre moins de 15 millions en janvier. Les producteurs historiques, mais aussi Faurecia, Plastic Omnium, Michelin et Intermarché sont en train d'acheter des machines et des matières premières avec l'objectif de produire, d'ici à fin mai, 10 millions de masques chirurgicaux et FFP2 supplémentaires par semaine. Le CEA et Michelin travaillent sur un projet de R&D de

masques réutilisables qui pourraient avoir les performances d'un FFP2. La France est en capacité de devenir autonome en production de masques de protection grand public. J'y travaille activement.

Comprenez-vous l'opposition de la CGT à la poursuite de l'activité ?

S'il s'agit de dire que la reprise doit se faire en parfaite sécurité sanitaire, nous sommes d'accord. S'il s'agit de dire que les soignants doivent être équipés en priorité, nous sommes également d'accord. Mais rester tous confinés jusqu'à ce que le virus disparaisse est une fausse bonne idée. Cela abîmera l'employabilité des salariés et l'appareil de production, cela nous fera perdre des commandes car d'autres pays sont en train de chercher à se substituer à nous. Cela ne peut durer indéfiniment. Nous avons choisi de recourir massivement au chômage partiel pour les salariés et de soutenir les entreprises par de nombreux mécanismes. Ce sont de bonnes décisions portées par Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et Muriel Pénicaud, la ministre du Travail. Mais ce

sont des décisions financées par de la dette publique. Et la dette publique, c'est la dette des Français. De même, en chômage partiel, les salariés perdent des revenus. Les entreprises les plus solides doivent se donner les moyens de reprendre. Salariés, actionnaires, dirigeants, chacun doit se dire : « Si je peux sortir, en sécurité, de l'aide de l'État, j'en sors. » Cela nous permettra d'aider plus longtemps et plus fortement les secteurs où la reprise sera plus tardive et complexe, tels le tourisme et l'hôtellerie-restauration.

Que révèle cette crise des forces et faiblesses de l'industrie française ?

Notre industrie a démontré sa capacité à se mobiliser très rapidement pour produire masques, respirateurs, surblouses, en trouvant des approvisionnements, en adaptant les chaînes de production et en mettant en place ces cycles courts de R&D. 10 000 respirateurs seront assemblés et livrés d'ici à la mi-mai grâce au consortium qui s'est formé autour d'Air Liquide. Cela revient à

fabriquer en cinquante jours l'équivalent de trois ans de production en temps normal ! Le point de vigilance, c'est la dépendance de certaines entreprises et filières à certains pays ou plaques géographiques. Ce qui est gênant, ce n'est pas de ne pas tout produire en France ; c'est de ne pas être en capacité de le faire lorsque ça devient nécessaire. Il y a toute une réflexion à mener sur ces questions pour être plus résilients collectivement. À l'avenir, il peut y avoir des crises sanitaires, mais aussi environnementales, géopolitiques menant à la fermeture de l'approvisionnement dans un pays ou une zone.

L'industrie française pourra-t-elle redémarrer plus vite qu'aux États-Unis ?

Sur le nombre de personnes au chômage, sur les filets de protection sociale, les différences de modèle entre la France et les États-Unis sautent aux yeux. Le chômage partiel est un atout, car il permet de ne pas couper le lien entre l'entreprise et le salarié, et donc rend plus facile la reprise. Et la France a la chance d'avoir de grands groupes, qui peuvent entraîner leurs filières.

Bercy promettait qu'aucune entreprise ne ferait faillite à cause du coronavirus. Mais celles qui n'étaient pas en bonne santé avant la pandémie ne sont pas éligibles aux prêts garantis par l'État (PGE). N'est-ce pas leur arrêt de mort ?

Nous avons obtenu l'engagement des banques que toutes les entreprises notées jusqu'à 5+, c'est-à-dire celles qui connaissent une situation financière normale, recevraient un prêt quasi automatiquement. Les entreprises en moins bonne situation, notées 5 et au-delà, sont également éligibles selon une analyse au cas par cas, même si dans la pratique, les banques sont encore trop réticentes à leur accorder ces prêts. Nous travaillons avec elles pour trouver des solutions. Par ailleurs, nous avons ouvert le fonds de solidarité aux TPE en difficulté au sens de l'Union européenne, à l'exception de celles en liquidation ; et nous allons augmenter massivement la

taille du FDES (fonds de développement économique et social) pour financer des prêts pour ces entreprises. Il passera ainsi de 75 millions à 1 milliard d'euros. Nous renforçons nos équipes pour les accompagner. S'ajoute pour les TPE le report des charges fiscales et sociales, ainsi que des loyers et factures d'eau, gaz et électricité pour celles éligibles au fonds de solidarité.

Certaines sociétés pourraient-elles profiter de l'effet d'aubaine des PGE pour renforcer leur trésorerie afin de financer des acquisitions ?

Les PGE sont des prêts de trésorerie qui ne sont pas destinés à cela. Nous regarderons d'un œil favorable les opérations visant à conforter notre industrie. Nous voulons par ailleurs nous prémunir des actes de prédation venant de l'étranger. L'Union européenne a une nouvelle fois sensibilisé les États à ce risque. Nous avons plusieurs leviers, dont la procédure de contrôle des investissements étrangers en France (IEF). Nous avons aussi augmenté notre capacité à intervenir pour conforter les fonds propres de certaines entreprises.

Quelles sont les mesures spécifiques pour le tourisme, la restauration et la distribution non alimentaire, très touchés par la crise ?

La distribution non alimentaire pourra reprendre à la sortie du confinement, les mesures sanitaires prises dans l'alimentaire montrant la voie. Mais pour le tourisme, l'hôtellerie-restauration, la culture, l'événementiel, ce sera plus complexe. Ces secteurs vont avoir besoin de plans de soutien plus longs et de mesures spécifiques. Il faut travailler avec ces secteurs sur comment organiser la distanciation sociale, et comment trouver des relais d'activité. C'est pour cela que nous avons, par exemple, élaboré un protocole sanitaire pour la livraison des repas. Je veux surtout éviter que dans ces secteurs, des patrons abandonnent et c'est notre responsabilité de faire en sorte qu'ils utilisent toutes les mesures d'aides disponibles. ■